



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2026-2704-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 27 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six,
le lundi 27 avril,
le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 22 avril 2026 s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO,
Maire. La séance est ouverte à 18h30.

Présents : Jean PAPADOPULO, Anh BRUN, Matthieu JOLY, Christelle BERNARD, Stéphane MARAIS, Cécile GEREY, Frédérique DEBORD, Bernard DUMAS, Dorothee ROUAULT, Stéphane ROCH, Stéphanie DEVERS, Christelle DESVIGNES, Nicolas COUPE, Virginie KOENIG, Guillaume BELDJOU DI, Aurore CLERET-GERMANEAU, Baptiste PRIGENT, Valentin SAUNIER, Lucas VIVIER

Pouvoir :

Absent :

Secrétaire de séance : Lucas VIVIER est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : Désignation d'un représentant au sein de la SPLA SARA Aménagement

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est actionnaire de la Société SARA Aménagement mais qu'elle ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'Administrateur au Conseil d'administration. De ce fait, notre collectivité a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale des collectivités, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524 -5 alinéa 3 du CGCT.

A la suite des élections municipales intervenues le 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au sein de SARA Aménagement, comme suit :

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Désigne Madame Christelle BERNARD pour assurer la représentation de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires de SARA Aménagement, en qualité de porteur des actions,
- Désigne Madame Christelle BERNARD pour assurer la représentation de la commune, au sein de l'Assemblée Spéciale prévue à l'article 21 des statuts de la société, avec habilitation à accepter toutes fonctions et tous mandats qui pourraient lui être confiés par l'Assemblée Spéciale de SARA Aménagement, notamment sa présidence ou la fonction de représentant de l'Assemblée spéciale au sein du Conseil d'Administration. Il sera garant du contrôle analogue de notre collectivité sur SARA Aménagement, conformément à l'article 30 des statuts.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 038-213801723-20260427-57-DE

Berger
Levrault

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

28 AVR. 2026

28 AVR. 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopoulos
Maire de Four



Lucas VIVIER
Secrétaire de séance

